

Foire aux questions : Licence 3 en Psychologie

Cette foire aux questions regroupe les questions posées lors de réunions de pré-rentree en L3 et les réponses fournies par l'équipe pédagogique et administrative. Merci de lire attentivement ce document ainsi que le support de présentation de la réunion du 26.06.2024 (PowerPoint) avant de contacter une gestionnaire de scolarité ou un-e enseignant-e chercheur-e.

Lorsque vous contactez une gestionnaire de scolarité ou un-e enseignant-e chercheur-e, faites-le toujours depuis votre adresse universitaire (@univ-tlse2.fr). Pensez toujours à inclure votre numéro étudiant lors de vos échanges par mail.

A. UE de Spécialité (504 et 604)

UE 504

Département	Intitulé
Psychologie sociale, du travail et des organisations	PY0A504T Psychologie sociale appliquée
Psychologie cognitive et ergonomie	PY0B504T Ergonomie
Psychologie du développement	PY0C504T Psychologie du développement : émotions et communication
Psychopathologie, Psychologie de la santé et Neurosciences	PY0D504T Psychologie clinique de la santé
Psychologie clinique du sujet	PY0E504T Psychologie interculturelle PY0F504T Psychologie gérontologie clinique

UE 604

Département	Intitulé
Psychologie sociale, du travail et des organisations	PY0A604T Psychologie sociale du travail et des organisations
Psychologie cognitive et ergonomie	PY0B604T La cognition au quotidien
Psychologie du développement	PY0C604T Développement de l'enfant, socialisation et milieux de vie
Psychopathologie, Psychologie de la santé et Neurosciences	*PY0D604T Approche cognitive et comportementale : enfant, adulte *PY0E604T Cas cliniques en neuropsychologie et en neurosciences
Psychologie clinique du sujet	PY0F604T Psycho(patho)logie clinique psychanalytique
UE non liée à un départementalisée	PY0G604T Psychologie comparée : apports des comparaisons inter-espèces

** Ces deux UE ne sont pas proposées en inscription CT-SED. Seule une inscription en CC est envisageable. Les enseignements (CM et TD) ne sont dispensés qu'en présentiel*

Le nom du ou des responsable(s) de ces UE ainsi que la présentation des ces UE figurent dans la plaquette de la Licence 3 consultable sur le site de l'UFR, rubrique formation, sous-rubrique L3

Comment choisir l'orientation des UE de spécialité ?

Vous êtes libre dans vos choix des UE de spécialité (504 et 604). Toutefois, il est fortement conseillé de faire ces choix en fonction de votre projet professionnel de formation (ex. parcours Master auquel vous souhaitez candidater). Attention : votre choix des UE de spécialité ne conditionne pas votre accès à un parcours de Master.

Comment faire si j'ai des doutes concernant mon choix d'UE de spécialité et l'implication que ce choix peut avoir sur mes candidatures de master ?

Dans ce cas, nous vous conseillons de contacter le(s) responsable(s) du/des parcours master en question.

Peut-on choisir deux UE de spécialité dans deux départements différents ?

Oui. Vous pouvez choisir une UE 504 dans un département et une UE 604 dans un autre département. Votre orientation dépendra de votre projet professionnel de formation.

Les places sont-elles limitées dans les options de spécialité en psychologie en CC ou en CT SED ?

Non. Les places ne sont pas contraintes dans ces UE (504 et 604), ni dans aucune des UE du tronc commun.

Toutes les UE de spécialité sont-elles proposées en CT-SED ?

Non, les UE **PY0D604T** « Approche cognitive et comportementale : enfant, adulte » et **PY0E604T** « Cas cliniques en neuropsychologie et en neurosciences » ne sont pas proposées au CT-SED. Le choix de ces UE implique une inscription en CC, le suivi des CM et TD et le passage des examens selon les modalités de contrôle du CC.

B. UE stage (505 et 605)**Comment choisir l'orientation (département) pour l'UE Stage ?**

Comme pour les UE de spécialité (504 et 604), vous êtes libre dans votre choix (département) des UE Stage (505 et 605). Toutefois, il est fortement conseillé de faire ces choix en fonction de votre projet professionnel de formation (ex. parcours Master auquel vous souhaitez candidater). Attention : votre choix de l'UE stage ne conditionne pas votre accès à un parcours de Master.

Peut-on changer l'orientation de UE Stage en cours d'année ?

Non, l'orientation choisie au premier semestre doit être conservée au deuxième semestre. C'est-à-dire que votre inscription (département) sera identique pour l'UE 505 et l'UE 605 (en CC vous conserverez le même groupe de TD). Le seul moment où vous pouvez effectuer ce changement, c'est lors de la période de modification des inscriptions au Semestre 5. Attention : cette modification entraîne automatiquement une inscription en Contrôle Terminal SED.

Est-ce que le choix d'orientation (département) pour l'UE Stage est lié au choix d'orientation des UE de spécialité (UE 504 et 604) ?

Non. Vous n'êtes pas obligé de choisir les mêmes orientations selon les UE. Par exemple, vous pouvez vous inscrire à une UE de spécialité rattachée à un département et vous inscrire à une UE stage rattachée à un autre département.

Est-ce que le choix d'orientation (département) pour l'UE Stage est lié aux choix d'orientation (département) de l'UE TER (508 et 608) ?

Non, ces UE sont dissociées. Vous pouvez aussi choisir une UE stage et TER dans le même département, ou dans deux départements différents.

Comment est évaluée l'UE Stage ?

A chaque semestre, il y a un dossier individuel à rendre. Pour l'UE 505, un dossier qui retrace les étapes de la démarche de recherche de stage est attendu. Pour l'UE 605, le rapport de stage retraçant la mise en œuvre et les résultats de l'étude psychologique est à rendre. Les MCC seront précisées à l'automne, après avoir été votées en Conseil d'UFR et publiées par la suite sur IRIS (page « L3 – Informations générales », rubrique « Examens »).

Quand peut avoir lieu le stage ?

Exclusivement au semestre 6. Les 75 heures sont à répartir selon votre emploi du temps universitaire, professionnel et/ou personnel. Aucune semaine n'est banalisée à cet effet.

Est-ce que je peux débiter mon stage dès le semestre 5 ?

Non.

Quelle est la durée du stage ?

75 heures, ni plus, ni moins. Une fois les UE 505 et 605 validées, vous pourrez, si vous le souhaitez, effectuer un stage conseillé (cf. voir la procédure de demandes sur le site de l'UFR).

Que se passe-t-il si j'ai déjà validé l'UE stage 605 (VAC ou redoublement) ? est-ce que l'UE605 me sera aussi validé ou devrais-je m'y inscrire ?

Il vous faut vous référer aux mesures transitoires en contactant la scolarité Licence : licence3.psycho@univ-tlse2.fr

Comment s'organise l'UE Stage pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en CT-SED ?

Deux regroupements en distanciel sont prévus au semestre 5 et deux au semestre 6. Un suivi par votre enseignant.e référent.e est aussi préconisé.

Les stages peuvent-ils avoir lieu en dehors de la zone géographique toulousaine ?

Oui, le stage peut être réalisé n'importe où. Pensez néanmoins à vous organiser selon votre emploi du temps.

Les stages peuvent-ils avoir lieu à l'étranger ?

Oui. Contactez la scolarité Licence 3 afin de connaître la procédure à suivre : licence3.psycho@univ-tlse2.fr

Quelle est la date de rendu pour le rapport de stage ?

Le dépôt du rapport de stage se déroule lors de la période des examens du Semestre 6. La date est communiquée sur le calendrier des examens lequel sera publié sur IRIS au plus tard 15 jours avant la période des examens (page « L3 – Informations générales », rubrique « Examens »).

Quelles sont les préconisations de répartition des 75h de stage : fractionnement ou un bloc (si d'affilée : plus difficile d'avoir des retours sur la méthodologie par l'enseignant.e référent) ?

Les 75h de stage sont non fractionnables en ce qui concerne la structure qui vous accueillera en stage : une seule convention de stage avec une seule structure sera établie. Le planning peut quant à lui être discontinu. Dans tous les cas, les 75h doivent être prévues sur la convention.

Qu'entendez-vous par stage d'observation ?

Il s'agit d'un stage de découverte qui doit vous permettre de mettre en relief les savoirs acquis depuis la première année de Licence sur un terrain professionnel.

<i>A partir de quand pourra-t-on faire valider le projet de stage ?</i>
A partir du 2 nd semestre, dès le premier TD ou le début des regroupements CT-SED.
<i>Est-ce que le tuteur de stage et l'enseignant-e -référent-e communiquent entre eux ?</i>
OUI , même si ce n'est pas systématique. Dans certains cas, cela facilite l'accompagnement de l'étudiant.
<i>Avez-vous des exemples de stage par département ?</i>
En collaboration avec chaque département, un travail est en cours permettant d'établir une liste de lieux potentiels accessible pour les étudiants.
<i>Date limite pour terminer le stage ?</i>
Le stage doit être effectué avant la date de rendu du rapport de stage (voir calendrier des examens)
<i>Est-il possible de réaliser le stage auprès d'un-e psychologue ?</i>
Oui , le stage peut être réalisé auprès de <u>tout professionnel</u> dont l'expérience serait profitable pour le projet de l'étudiant.
<i>Choisit-on notre enseignant-e référent-e pour l'UE stage ?</i>
NON , ni en CC ni en CT-SED
<i>Le stage doit-il être obligatoirement en lien avec le département de l'UE choisi ?</i>
OUI , chaque département donne ses préconisations concernant les lieux de stage en fonction du secteur de la psychologie liée aux sous-disciplines et/ou domaines du département
<i>Peut-on faire le stage dans une structure dans laquelle on travaille ? ?</i>
C'est <u>fortement déconseillé</u> , notamment si c'est dans le même service où vous êtes salarié.e
<i>Si l'UE stage nous a été validée par validation d'acquis, peut-on bénéficier d'une convention pour faire un autre stage ?</i>
OUI , <u>mais pas un stage obligatoire</u> . Vous pourrez faire une demande de stage conseillé (cf. information sur le site de l'UFR). Il vous faudra faire un projet de stage et, une fois celui-ci validé, établir une convention de stage.

C. UE TER (508 et 608)

<i>Comment choisir l'orientation (département) pour l'UE TER ?</i>
Comme pour les UE de spécialité (504 et 604), vous êtes libre dans votre choix (département) des UE Stage (508 et 608). Toutefois, il est fortement conseillé de faire ces choix en fonction de votre projet professionnel de formation (ex. parcours Master auquel vous souhaitez candidater). Attention : ni le choix de l'UE TER ni sa thématique ne conditionnent votre accès à un parcours de Master.
<i>Peut-on changer l'orientation de UE TER en cours d'année ?</i>
Non , l'orientation choisie au premier semestre doit être conservée au deuxième semestre. C'est-à-dire que votre inscription (département) sera identique pour l'UE 508 et l'UE 608 (en CC vous conserverez le même groupe de TD). Le seul moment où vous pouvez effectuer ce changement, c'est lors de la période de modification des inscriptions su S5. Attention : cette modification entraîne automatiquement une inscription en CT-SED.

Est-ce que le choix d'orientation (département) pour l'UE TER est lié au choix d'orientation des UE de spécialité (UE 504 et 604) ?

Non. Vous n'êtes pas obligé de choisir les mêmes orientations selon les UE. Par exemple, vous pouvez vous inscrire à une UE de spécialité rattachée à un département et vous inscrire à une UE TER rattachée à un autre département

Est-ce que le choix d'orientation (département) pour l'UE TER est lié aux choix d'orientation (département) de l'UE Stage (505 et 605) ?

Non. Ces UE sont dissociées. Vous pouvez aussi choisir une UE stage et TER dans le même département, ou dans deux départements différents

Conserve-t-on la même thématique TER entre l'UE 508 et 608 ?

Oui.

Comment est évaluée l'UE TER ?

Il y a des dossiers individuels à rendre, sur la même thématique, à chaque semestre. Pour l'UE 508, une synthèse de la littérature à partir d'une équation de recherche est attendue. Pour l'UE 608, c'est la mise en perspective et l'opérationnalisation pour répondre à cette question de recherche qui est attendue. Le détail des MCC sera précisé à l'automne, après avoir été voté en Conseil d'UFR et publié par la suite sur IRIS (espace pédagogique accessible via l'ENT).

Comment s'organise le SED pour l'UE TER ?

Un premier regroupement général est organisé. Des regroupements par UE (département) sont aussi organisés. Ensuite, les étudiants sont inscrits dans des groupes de suivi avec un enseignant.e référent.e. Les modalités pratiques : zoom ou séance en présentiel sont communiqués à la rentrée.

Comment, quand et où s'inscrire à la formation « DocumentER » ?

Le service commun de documentation (SCD) de la Bibliothèque Universitaire Centrale communiquera ces informations à la rentrée (Septembre 2024). Normalement, les inscriptions se font via l'ENT (application « Affluences »).

Les formations « DocumentER » seront-elles délivrées en présentiel ou en distanciel ?

Le service commun de documentation (SCD) de la Bibliothèque Universitaire Centrale communiquera ces informations à la rentrée (Septembre 2024).

Choisit-on son enseignant.e référent.e pour l'UE TER ?

NON, ni en CC ni en CT-SED

Est-ce que l'on aura les listes des thématiques par TER avant l'inscription pour effectuer un choix

NON, afin d'effectuer ce choix, il faut vous référer à la description des UE TER sur la plaquette de la Licence 3

C. Stages conseillés

La procédure relative aux stages conseillés est détaillée sur le site internet de l'UFR <https://ufr-psycho.univ-tlse2.fr/accueil/stages-conseilles-l3>

Puis-je faire un stage conseillé en même temps que mon stage obligatoire ?

Non. Les stages conseillés peuvent débuter une fois que le stage obligatoire aura été validé (UE 505 et 605 – relevé d'UE à l'appui).

Quelle doit être la durée d'un stage conseillé ?

La durée du stage conseillé est de minimum 56h. A partir de 309 heures, le stagiaire doit percevoir une gratification.

Quelle est la procédure pour les stages conseillés ?

Tout d'abord, un projet de stage doit être discuté et envoyé à la responsable pédagogique des Stages Conseillés. Une fois le projet envoyé, un·e enseignant·e référent·e du secteur concerné vous sera attribué. Il/elle prendra directement contact avec vous. Sur le plan des conventions de stage, la procédure est la même que pour le stage obligatoire. En cas de question sur ce volet, veuillez prendre contact avec les gestionnaires de la Licence 3 : licence3.psych@univ-tlse2.fr

Dois-je rendre un rapport de stage ?

Oui, dans un délai d'un mois après la fin du stage.

Les stages conseillés sont-ils notés ?

NON

D. Emploi du temps et matériel didactique

Où peut-on trouver les détails des contenus des UE ?

Sur la plaquette de la Licence 3 accessible sur le site de l'UFR à la rubrique Formation, sous-rubrique Licence 3. Vous pouvez aussi consulter le descriptif des enseignements sur le site de l'université.

L'EDT est-il imposé ?

Oui. L'EDT en L3 est généré automatiquement, sauf pour les UE 506 et 606. Ni les gestionnaires de scolarité ni les responsables pédagogiques n'effectueront des changements de groupe. Vous vous connectez à IGWEB pour votre inscription dans les UE 506 (au semestre 5) et 606 (au semestre 6). Si vous souhaitez changer de groupe pour d'autres UE : pendant l'ouverture des inscriptions sur IGWEB (1), s'il reste de la place dans le TD ou CM souhaité, vous vous y inscrivez ; (2) s'il ne reste pas de place, vous devez trouver un·e étudiant·e avec qui échanger.

E. Le refus de compensation

Qu'est-ce que le refus de compensation ?

Un refus de compensation a deux objectifs : (1) il permet de refuser que les notes inférieures à 10/20 se compensent entre elles à l'intérieur d'un même semestre (*intra semestriel*) et (2) il permet de refuser qu'un semestre compense un autre semestre (*inter semestriel*)

Attention : la compensation s'applique à toutes les UE y compris celles auxquelles vous ne vous êtes pas présenté.

Comment fait-t-on pour demander un refus de compensation ?

Il faut remplir un formulaire et l'envoyer aux gestionnaires de la Licence 3 à des dates très précises. La procédure sera disponible sur la page Informations générales – Licence 3 de la plateforme IRIS accessible par votre ENT.

F. La césure

Les informations ci-dessous sont issues du site Internet de l'UT2J, rubrique « Inscriptions/ Scolarité »

Qu'est-ce que la césure ?

L'Université a adopté un dispositif de mise en œuvre d'une période de césure. La période dite de césure s'étend sur une durée maximale représentant une année universitaire pendant laquelle un-e étudiant-e, inscrit-e dans une formation d'enseignement supérieur, suspend temporairement dans le but d'acquérir une expérience personnelle, soit de façon autonome, soit au sein d'un organisme d'accueil en France ou à l'étranger. Elle est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant-e qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension.

Quel est l'objectif de la césure ?

Les objectifs peuvent être :

- Suivre une formation dans un domaine différent de celui de la formation dans laquelle l'étudiant-e est inscrit-e
- Développer une expérience en milieu professionnel en France ou à l'étranger (ex. stage)
- Entreprendre un engagement de service civique en France ou à l'étranger, qui peut notamment prendre la forme d'un volontariat de solidarité internationale, d'un volontariat international en administration ou en entreprise ou d'un service volontaire européen
- Développer un projet de création d'activité en qualité d'étudiant-e-entrepreneur-e

Quelle est la démarche à suivre en vue d'une demande de césure ?

Tout-e étudiant-e régulièrement inscrit-e au titre de l'année universitaire N peut demander à être inscrit-e en année de césure au titre de l'année universitaire N+ 1. Le statut d'étudiant-e est donc conservé pendant l'année de césure.

L'étudiant-e peut demander à être inscrit en césure sur l'année universitaire ou bien sur un semestre.

Chaque cycle d'études (L-M-D) ouvre droit à une seule période de césure.

L'information relative à la procédure de demande de césure est publiée sur le site internet de l'UFR <https://ufr-psycho.univ-tlse2.fr/accueil/actualites/a-la-une/demande-de-cesure-pour-lannee-universitaire-2021-2022>. Celle-ci doit être adressée à cesure.psycho@univ-tlse2.fr.

F. Qui contacter pour ... ?

Un problème d'inscription dans un groupe TD ou CM : Mesdames Coll et Vignals-Prince (licence3.psycho@univ-tlse2.fr)

Un problème d'accès à IRIS iris.psycho@univ-tlse2.fr

Un problème/question concernant les regroupements SED : le ou les responsable(s) d'UE et la correspondante SED L3, Mme Elodie Labeye sedl3psycho@univ-tlse2.fr

Les stages obligatoires CC ou CT :

- Les gestionnaires de Licence 3 si la question concerne la convention de stage (licence3.psycho@univ-tlse2.fr)
- Votre enseignant-e référent-e
- Le la responsable de l'UE pour votre département si la question est pédagogique

Psychologie sociale, du travail et des organisations Psychologie cognitive et ergonomie Psychologie du développement Psychopathologie, Psychologie de la santé et Neurosciences Psychologie clinique du sujet	Alice Delicourt Mathilde Sacher Pierre Largy Myriam Guedj Sonia Harrati
Une question concernant l'UE TER :	
<ul style="list-style-type: none"> - Votre chargé de TD ou de suivi renforcé SED - Les responsables de l'UE TER resppter.508-608@univ-tlse2.fr - Le/la responsable de l'UE pour votre département 	
Psychologie sociale, du travail et des organisations Psychologie cognitive et ergonomie Psychologie du développement Psychopathologie, Psychologie de la santé et Neurosciences Psychologie clinique du sujet	Antoine Duarte Patrice Terrier Sylvie Esparbes-Pistre Amélie Rousseau Gésine Sturm
Les stages conseillés :	
<ul style="list-style-type: none"> - les gestionnaires de Licence 3 si la question concerne la convention de stage (licence3.psycho@univ-tlse2.fr) - le/la responsable des stages conseillés si la question est d'ordre pédagogique stagesconseilles.licencepsy@univ-tlse2.fr 	
Une question concernant le calendrier des examens : licence3.psycho@univ-tlse2.fr	
Un problème de note (ex. : vous êtes noté-e ABI à une épreuve alors que vous avez composé) :	
<ul style="list-style-type: none"> - le ou les responsable(s) d'UE ; - les gestionnaires de la L3 : licence3.psycho@univ-tlse2.fr 	
Le refus de compensation : licence3.psycho@univ-tlse2.fr	
Une demande de diplôme ou d'attestation de réussite accueil.psycho@univ-tlse2.fr	

Contacts utiles pour la Licence 3

Gestionnaire de scolarité L3 : Mmes Faustine VIGNALS-PRINCE et Nathalie COLL licence3.psycho@univ-tlse2.fr
Responsable administrative Licence : Mme Audrey Van HEGJE (respadm.licencepsycho@univ-tlse2.fr)
Responsable Pédagogique L3 : Mme Johane Le GOFF respl3psycho@univ-tlse2.fr
Responsable Pédagogique du grade Licence : Mme Nadine CASCINO respllicence.psycho@univ-tlse2.fr
Responsable des mobilité internationales :
<ul style="list-style-type: none"> - Mmes Nicole CANTISANO et Céline Launay ri.ufrpsycho@univ-tlse2.fr - Mme Isabelle IDRAC isa.idrac@univ-tlse2.fr
Etudiants en situation de handicap :
<ul style="list-style-type: none"> - Mmes Jeanne KRUCK jeanne.kruck@univ-tlse2.fr - Mme Isabelle IDRAC isa.idrac@univ-tlse2.fr
Sportif de haut niveau
<ul style="list-style-type: none"> - M. Jean Luc Bret Dibat jean-luc.bret-dibat@univ-tlse2.fr - Mme Isabelle IDRAC isa.idrac@univ-tlse2.fr